

SOS PES EN DETRESSE

Appel des Professeur-e-s stagiaires du 93

Nous, PES de Seine Saint Denis souhaitons témoigner de nos conditions de rentrée et alerter les habitant-e-s du département pour l'année qui arrive.

La rentrée a commencé tôt pour nous puisque nous venons d'achever nos cinq journées de formations de prérentrée. Sur les documents que nous avons signés, il était noté que celles-ci étaient facultatives. Très vite, on s'est rendu compte que cette notation signifiait pour nous que nous ne serions pas rémunérés pour ces jours. D'autres découvertes se sont ensuite succédé. En effet, **sur les 400 professeur-e-s stagiaires que nous sommes, 70 se trouvent sans poste** et vont devoir courir à travers le département; pour les autres, **une grande partie ne connaissent pas le niveau de leur classe** à cinq jours de la rentrée.

Au cours de cette formation, on nous a expliqués que **des cours qui auparavant duraient une trentaine d'heures sont réduits à trois heures**, comme c'est le cas du module gestion de classe.

On ressort de cette formation avec l'impression que, cette année, nous allons souffrir et que nous allons en plus être assez seul-e-s. A partir de maintenant nous partons seuls sur le terrain, l'absence de formation nous empêchant de nous revoir. **Les professeurs stagiaires qui n'ont pas suivi le master 2 enseignement et n'ont jamais vu la classe sont complètement perdus.**

Ce ne fut pas la seule surprise de cette prérentrée ! Nous avons en effet appris de la bouche de l'inspecteur académique que nous n'aurions en tout et pour tout que deux jours de formation rémunérée, le reste de la formation étant bénévole. A notre charge de nous former nous-mêmes ou alors d'aller assister aux modules de formation bénévoles prévus les mercredis ou pendant les vacances. Mais quand est-ce qu'on prépare les cours ? Quand pouvons-nous participer aux 108h administratives prévues dans nos emplois du temps ? Et qu'est devenue la circulaire ministérielle du 31/03/2011 ? Celle-ci indique clairement que notre année de professeur des écoles stagiaire sera composée d'un tiers de temps de formation et de deux tiers de temps dans la classe. C'est le régime qu'ont eu nos collègues stagiaires de l'année passée.

Les professeurs stagiaires n'étant pas formés, un « devoir » implicite de formation échoit aux collègues plus anciens qui ne sont ni habilités ni préparés, et bien entendu pas payés pour cela.

Finalement, c'est une année de souffrance silencieuse qui s'annonce. Année durant laquelle l'absence de formation ne dispense pourtant pas d'un **jugement et d'un contrôle permanents sur notre travail, liés à la pression de la titularisation.**

L'ensemble de ces faits nous amène à revendiquer, dans l'immédiat, l'application de la circulaire du 31 mars (1/3 temps en formation) dans toutes les académies et dans tous les départements. En effet, les professeurs stagiaires du Val-de-Marne bénéficient de deux jours de formation dans la semaine ainsi que de deux jours dans la classe. Cela au moins jusqu'aux vacances de la Toussaint. Pourquoi nous, stagiaires du 93, ne profitons pas d'une formation similaire ? Comment allons-nous gérer nos classes à plein temps, alors qu'ailleurs il semblerait que les PES ne soient pas considérés encore tout à fait prêt pour cela ?

**Par conséquent, un retour à une vraie formation, rémunérée,
est essentiel !**

Il en va de l'avenir de notre métier et surtout de celui de nos enfants !

Le collectif des PES du 93, le 31/08/2011